



Joint Public Advisory Committee
Comité Consultivo Público Conjunto
Comité consultatif public mixte

Le 13 décembre 2001

L'honorable David Anderson
Ministre de l'Environnement (Canada)

Monsieur Victor Lichtinger
Secrétaire, Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales (Mexique)

La gouverneure Christine Todd Whitman
Administratrice, Environmental Protection Agency (États-Unis)

Chers membres du Conseil,

Suite au Symposium sur les possibilités et les défis environnementaux liés au marché nord-américain de l'électricité en évolution, organisé par la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord les 29 et 30 novembre 2001 à San Diego, le Comité consultatif public mixte (CCPM) estime que la CCE peut contribuer à la mise en place d'un système propre, fiable et durable de production et de distribution de l'électricité en Amérique du Nord :

1. en favorisant l'adoption d'un mécanisme d'évaluation des impacts environnementaux transfrontières (EIET), tel qu'envisagé à l'article 10(7) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), qui tient compte de la nécessité d'une participation éclairée du public, ce qui suppose une notification préalable et la fourniture d'une information pertinente et accessible;
2. en participant à l'établissement d'un mécanisme nord-américain d'échange de droits d'émission de carbone;
3. en établissant d'un accord prévoyant l'adoption :
 - de systèmes de contrôle des émissions atmosphériques (de substances comme le dioxyde de carbone, le dioxyde de soufre, les oxydes d'azote et les particules) au moyen des meilleures techniques existantes pour tout nouveau projet thermoélectrique,
 - du principe du « solde zéro » dans le cas des émissions atmosphériques des nouvelles centrales thermoélectriques, grâce à des mécanismes de compensation des émissions,
 - de systèmes de refroidissement à sec en vue de conserver les ressources en eau;
4. en encourageant l'adoption de critères semblables par les Parties à l'Accord de libre-échange nord-américain pour la définition de l'électricité verte; et
5. en fournissant des conseils au sujet des modifications à apporter aux politiques et aux cadres réglementaires afin de réduire les émissions.

En mars 2002, le CCPM fournira un avis au Conseil de la CCE au sujet des conclusions et recommandations que le Conseil consultatif sur la restructuration du secteur de l'électricité a formulées dans le cadre de l'initiative sur l'électricité et l'environnement que la CCE a mise sur pied aux termes de l'article 13 de l'ANACDE.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Liette Vasseur
Présidente du CCPM pour 2001

c.c. Représentants suppléants de la CCE
Directrice exécutive de la CCE
Membres du Conseil consultatif sur la restructuration du secteur de l'électricité de la CCE
Membres du CCPM